



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2025

N° 2025 - 82

L'an deux mil vingt cinq, le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Mme COURTAUD Nicole

Etaient absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. BUCHON Gérard

Etaient excusé(s) :

Mme LAPORTE Martine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, Mme DACHEUX Dominique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
24/10/2025

OBJET : Classe de neige 2026 Ecole Lucien Martel

Date d'affichage
12/11/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune organise une classe de neige tous les deux ans pour les CM1, CM2 et classe ULIS. La prochaine aura, donc, lieu en Janvier 2026. Une proposition de prix a été effectuée par VEL (VACANCES ET LOISIRS RÉGION NORD) sis 34 rue Marcel Dandre, 62210 AVION.

La proposition comprend :

La pension complète (3 repas et le goûter).

L'hébergement dans le centre agréé par les services du Ministère de la jeunesse et des sports,

Chalet « les Cimes » à Abondance.

L'encadrement pédagogique soit deux animateurs diplômés BAFA par classe et un coordinateur.

Six séances de 2 heures de ski alpin encadré par des moniteurs ESF, en cas de manque de neige les séances se dérouleront sur un autre domaine, ou si l'activité ski ne peut avoir lieu par faute de neige, le budget alloué à l'activité permettra de mettre en place des activités spécifiques.

Les forfaits de remontée mécanique.

Une journée à Chamonix, visite de la Mer de Glace.

Location chaussures et ski.

L'assurance vol et casse de ski.

Diaporama réalisé et commenté par un guide de montagne.

Balade en raquette d'une 1/2 journée en montagne avec guide.

Une visite de fromagerie.

Projets d'activités avec les enfants.

Réunion avec les familles avant et après le séjour.

Assurance rapatriement et responsabilité civile.

Le tout pour 690 € par enfant, soit pour 45 élèves : 31 050.00 €. À cette somme il faut ajouter 15 000 € de transport. Il est de coutume que la commune prenne en totalité les frais de transport et la moitié des frais de séjour, la charge communale serait donc de **30 525 €**.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise VEL.
- **ACCEPTE** le montant à la charge de la Commune, à savoir 30 525€ TTC.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

